



RÈGLEMENT

ARTICLE 1: ORGANISATION

Le bureau des sports de Super Besse organise le Dimanche 20 octobre 2024, la course à obstacles « La Démente », une course pédestre chronométrée parsemée d'obstacles naturels ou artificiels. L'ensemble de cet événement est organisé sur le site de Super Besse

Le départ et l'arrivée se font sur le front de neige devant le chalet des animations.

ARTICLE 2 : L'ÉPREUVE

1. Déroulement de l'épreuve :

L'épreuve est une course pédestre chronométrée sur un terrain vallonné, entrecoupée d'obstacles à franchir et de défis à relever. Des vagues d'environ 80 à 100 coureurs seront constituées, ce qui permettra d'échelonner les départs.

Cette course comprend 3 épreuves sportives soumises au présent règlement :

A partir de 9h00 : **Départ pour les 9 km / (24 obstacles)**

Ouvert à partir de 16 ans

A partir de 10h30 : **Départ pour les 5 km / (15 obstacles)**

Ouvert à partir de 14 ans (pour les équipes uniquement)

A partir de 11h45 : **Départ pour les 3km / (8 obstacles)**

Ouvert à partir de 10ans pour la course famille

Les mesures des parcours (distances et dénivelés) ont été effectuées à l'aide d'un GPS.

Le parcours peut être modifié par l'organisateur à tout moment, même le jour du départ pour différentes raisons : sécurité, conditions météorologiques, autorisations de passage, mesures sanitaires, prescriptions gouvernementales... nous vous informerons le plus tôt possible !

2. Conditions d'inscription

- **3km**
- En équipe uniquement composée de maximum 5 personnes à partir de 10 ans- Présence d'un adulte obligatoire pour 2 enfants max.
- **5km :**
- Accessible en individuel à tout sportif de plus de 16 ans

- En équipe composée de maximum 8 personnes de plus de 14 ans avec présence obligatoire d'un adulte.
- **9km :**
- Accessible en individuel à tout sportif de plus de 16 ans
- En équipe composé de maximum 8 personnes âgées de plus de 16 ans

3. Décharge de responsabilité

Chaque participant est conscient des conditions physiques requises pour la participation à une course à obstacles. Il reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance de 9km , 5 km ou 3km, en particulier courir, ramper, escalader des obstacles d'une hauteur pouvant atteindre 2 mètres, traverser une zone boueuse ou marcher dans une eau peu profonde.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou une mauvaise application des consignes de sécurité.

Cas des mineurs âgés de 10 à 13 ans : L'organisateur propose une course en famille dont la composition de l'équipe est de 2 à 5 personnes : soit un ou deux adultes responsables âgés de plus de 18 ans et d'un ou trois enfants âgés de 10 à 13 ans (autorisation parentale obligatoire). Le parent s'engage à accompagner son ou ses enfants sur la totalité de l'épreuve. Les obstacles positionnés sur le parcours seront identiques pour toutes les catégories de participants. A charge aux parents de moduler l'effort et d'assurer la sécurité de son enfant. Sur chaque obstacle, ils auront la possibilité de le contourner si celui présente une grande difficulté.

La participation à l'épreuve, est soumise à présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique d'une activité physique datant de moins d'un an et portant la mention « course à pied » ou d'une licence en cours de validité (FFA) ou d'un PPS.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les participants doivent s'inscrire via le site internet de l'évènement : www.dementesuperbesse.com, grâce à un mode de paiement par carte bancaire sécurisé. Les inscriptions, en individuel ou en équipe, sont ouvertes sur internet.

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement. Celle-ci n'est validée qu'à réception du paiement ainsi que des pièces complémentaires obligatoires (certificat médical ou licence et autorisation parentale pour les jeunes de 10 à 16 ans).

Une confirmation d'inscription est envoyée par mail dès validation de l'inscription.

Tout dossier doit être constitué de plusieurs éléments :

- L'acceptation du présent règlement
- Paiement des droits d'inscriptions (paiement par carte bancaire sur site sécurisé) comprenant 1 € de frais bancaire
- Pour les non licenciés, un certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports nature / course à pied comportant obligatoirement la mention « en compétition » datant de moins d'1 an le jour de l'épreuve.
- Pour les licenciés, une licence de compétition en cours de validité FFA -UFOLEP – FFTRI – FFCO.
- Une autorisation parentale signée (cf en annexe du règlement) pour les mineurs.

Les inscriptions sont nominatives, ainsi chaque compétiteur a un dossard personnel et ne devra en aucun cas l'échanger ou le donner à quiconque.

ARTICLE 5 : TARIFS D'INSCRIPTION

5km

- Equipes : 14€ /pers à partir de 14ans - de 2 à 8 pers- Chaque équipe doit obligatoirement comprendre au moins un membre majeur

- Individuels : 14€ /pers - à partir de 16 ans -

9km

- Individuels : 19€ - à partir de 16 ans -
- Equipes :19€/pers A partir de16ans - 2 et max 8

3km

- Course famille - 9€ /personne - 10-13ans – min 2 à 5 pers - *Chaque équipe doit obligatoirement comprendre au moins un membre majeur*

L'inscription à la course d'obstacles se fait uniquement sur le site internet www.dementesuperbesse.com

ARTICLE 6 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Devant la Maison du tourisme de Super Besse (centre de la Station) :

- Samedi 19 octobre de 14h à 19h et Dimanche 20 octobre de 7h30 à 11h30: *Remise des Dossards et du bracelet de chronométrage, un cadeau sera offert à chaque participant préinscrit sur internet.*

Le dossard devra être porté devant et visible tout au long de l'épreuve.

ARTICLE 7 : DÉROULEMENT DE LA COURSE

Chaque participant doit être en possession de son dossard ainsi que de son bracelet tout au long du parcours.

Départs :

Les départs se font par vague de 80 à 100 coureurs. Dix minutes avant l'heure de départ, chaque participant doit être présent dans l'aire de départ, où sera proposé un brief collectif. Pour connaître l'heure de départ de sa vague, vous pourrez consulter le planning le jour de votre course.

Attention : Tout participant qui n'est pas présent pour le départ de sa vague est considéré hors course et ne pourra pas participer à une autre vague. C'est pourquoi, il est conseillé d'être présent, en tenue et muni de son dossard, 15 minutes avant le départ de sa vague.

Parcours : Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des filets, rubalise ou banderoles ainsi que toutes consignes émanant d'un contrôleur présent sur chaque obstacle majeur ou d'un membre de l'organisation. Les obstacles répartis tout au long du parcours sont de plusieurs types : franchissement, bottes de paille à grimper, tunnel, traversées sous filets, traversées pierreuses, sauts, boue, murs d'escalade, ... Les concurrents doivent franchir tous les obstacles. En cas de refus, des zones échappatoires vous seront proposées et le responsable de l'obstacle vous le fera contourner.

TOUS LES OBSTACLES DOIVENT ETRE TENTES

Est considérée comme "tentative" le fait de toucher l'obstacle. Dans certains cas, cela peut impliquer d'entrer dans l'eau ou une autre surface difficile afin de se rendre sur l'obstacle lui-même. Ce passage ne peut être contourné et ne possède pas de pénalités.

AUCUNE AIDE EXTERIEURE

Les coureurs n'ont le droit à aucune aide extérieure, eau ou nourriture durant la course en dehors des aides fournies par l'organisation. De plus, toutes formes de traitements/soins par le personnel médical entraînera la disqualification immédiate.

ARTICLE 8 : CHRONOMÉTRAGE

Le système de chronométrage est assuré grâce à des puces électroniques. L'organisateur fournit à chaque compétiteur un dossard ou un bracelet qu'il devra obligatoirement porter de façon visible sur le devant et sans aucune modification ou pliage.

Pour les équipes, le bracelet de chronométrage est remis au capitaine de l'équipe.

ARTICLE 9 : RAVITAILLEMENT

Chaque participant à l'épreuve bénéficiera d'un ravitaillement à l'arrivée et d'un ravitaillement en eau à moitié de course.

ARTICLE 10 : EQUIPEMENT

Nous conseillons à tout compétiteur de s'équiper avec une tenue vestimentaire adaptée sur la durée de l'épreuve :

-tenue comprenant un tee-shirt technique près du corps avec des manches longues de préférence ainsi que des mitaines ou gants.

-une bonne paire de chaussures de type trail

-tous les objets de valeurs (colliers, gourmettes, boucles d'oreilles, piercing...) et tout autre objet faisant encourir des risques d'accident ou de blessures aux participants sont interdits.

-Les dispositifs de vidéo (Go pro ou autres) sont tolérés mais ne pourront être pris en charge par l'organisateur en cas de perte ou de détérioration.

-Le port de déguisement est fortement conseillé et en rapport avec le thème d'halloween (Attention à ce que le choix de déguisement ne vienne pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers)

ARTICLE 11 : CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

La démente famille - 3km

Des trophées / coupes seront distribués aux 3 premiers scratch.

La petite démente – 5 km

Des trophées / coupes seront distribués aux 3 premiers scratch : catégorie équipe, catégorie individuelle et au meilleur déguisement.

La Démente – 9 km

Des trophées/ coupes seront distribués aux 3 premiers scratch : catégorie équipe, catégorie individuel et au meilleur déguisement.

Les résultats ainsi que les photos de remises de récompenses seront publiés sur le site internet de la manifestation : www.dementesuperbesse.com.

Le meilleur déguisement

Le vote du meilleur déguisement se fera sur les réseaux sociaux à l'issue de la course. Les personnes souhaitant participer devront le signaler au moment du retrait de leur dossard et seront prises en photo. Les lots à gagner sont des places pour la prochaine édition.

ARTICLE 12 : ASSURANCE ET RESPONSABILITÉS

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, perte ou détérioration) de tout objet, matériel ou autre, quel qu'il soit. Les participants doivent porter une tenue vestimentaire adaptée qui ne craint pas d'être déchirée ou souillée. Il incombe aux participants de souscrire une assurance individuelle responsabilité civile contre les risques qui ne sont pas de la responsabilité des organisateurs (entorses, fractures, plaies...).

Chaque participant s'engage sur le parcours en toute connaissance de cause. Il dégage par avance les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident corporel quel qu'il soit, ou matériel qui pourrait survenir.

ARTICLE 13 : ANNULATION

L'organisation se laisse le droit, en cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophes naturelles ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. Dans ce cas, le remboursement intégral des frais d'inscription sera réalisé sur demande.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement sauf pour les raisons énoncées ci-dessus. Ce même engagement est personnel. Il n'est pas autorisé de rétrocession de dossard à une tierce personne. Toute personne disposant d'un bracelet acquis en infraction avec le présent règlement sera interdite de participation. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ARTICLE 14 : DROIT À L'IMAGE

Par son engagement, tout participant à la course autorise tacitement l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître afin d'assurer la promotion de la manifestation.

Divers :

Nous vous demandons de respecter quelques règles :

- Au départ, sur le parcours ou à l'arrivée, nous demandons à chaque participant de ne rien jeter dans la nature, des poubelles seront prévues à cet effet.
- Tout athlète n'est autorisé à participer que muni d'un dossard officiel, **ni plié ni découpé**
- Chaque coureur s'engage à respecter le balisage mis en place et le suivre tout au long de la course sans pour autant essayer de tricher ou suivre des compétiteurs devant sinon un retrait au classement final pourra être effectué par l'organisateur
- Les impacts de piétinement en dehors du sentier dans les zones protégées seront pénalisés par l'organisateur.

Village Cœur de station -accueil :

Pour que la course soit un événement festif et convivial, aussi bien pour les concurrents que pour le public, les familles, les points de départ et d'arrivée se situent en cœur de station. Vous trouverez tous les services pour que cette journée vous soit agréable, notamment en terme de :

- restauration (vente à emporter, restauration sur place ..)
- sanitaires, zone de rinçage pour les compétiteurs...
- espace jeux pour enfants.